

Questionnaire pour les Etats

Etude du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) sur les normes et les politiques publiques pour une enquête efficace sur les disparitions forcées

1) Veuillez indiquer s'il existe dans votre législation pénale un crime spécifique et autonome de disparition forcée qui réponde aux éléments contenus dans la définition de la Déclaration de 1992 et de la Convention de 2006 sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Dans l'affirmative, veuillez fournir des précisions sur les dispositions législatives pertinentes, notamment en ce qui concerne:

- a. les éléments à réunir pour inculper les auteurs présumés du crime de disparition forcée;
- b. les conditions d'application de la responsabilité du supérieur hiérarchique ;
- c. les sanctions pénales qui peuvent être appliquées pour le crime de disparition forcée, y compris pour toute personne qui commet, ordonne, sollicite ou incite à commettre, tente de commettre, se rend complice d'une disparition forcée ou participe à celle-ci.

2) Si la réponse à la question n ° 1 est négative, veuillez indiquer de quelle manière les actes de disparition forcée sont ou pourraient être actuellement qualifiés et traités dans votre législation pénale et si l'introduction d'un crime spécifique est envisagée.

3) Veuillez indiquer si le délai de prescription s'applique aux crimes de disparition forcée ou s'il est proposé de l'appliquer dans une future législation incriminant les disparitions forcées? Dans l'affirmative, veuillez indiquer la durée de la prescription et le moment à partir duquel elle commence à courir.

4) Veuillez indiquer si une personne a été reconnue coupable du crime de disparition forcée dans votre pays. Si tel est le cas, veuillez fournir des informations détaillées ainsi que la jurisprudence correspondante.

5) Indiquer s'il existe au sein des forces de l'ordre et / ou au sein des autorités de poursuite des unités spéciales chargées des enquêtes sur les disparitions forcées. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom des unités et indiquer leur composition, en précisant si ces unités spéciales sont composées de professionnels spécialisés dans différentes disciplines, notamment en science médico-légale, en anthropologie et en psychologie. Sinon, veuillez expliquer qui est en charge d'enquêter ou de poursuivre les crimes de disparitions forcées.

6) Ces unités spéciales ont-elles la compétence pour ouvrir des enquêtes sur des cas de disparitions forcées éventuels, même si aucune plainte formelle n'a été déposée?

Veuillez décrire comment et dans quel délai un cas de disparition forcée présumé ou probable fait l'objet d'une enquête dès le début.

7) Les autorités chargées des enquêtes sur les disparitions forcées disposent-elles des pouvoirs et des ressources nécessaires pour mener l'enquête à bien, notamment pour contraindre les témoins à comparaître et pour produire les documents pertinents, y compris les dossiers de la police, de l'armée et des services de renseignements? Les archives pouvant contenir des informations pertinentes pour l'enquête sont-elles accessibles aux autorités chargées de l'enquête?

8) Veuillez expliquer le cadre juridique permettant aux familles ou aux représentants des personnes disparues de participer à l'enquête et être informés des résultats. Veuillez expliquer si un soutien psychosocial est mis à la disposition des victimes au cours de l'enquête.

9) Existe-t-il des dispositions et / ou des pratiques au sein de la police ou des organes des forces de l'ordre qui permettent d'écartier la participation à l'enquête des personnes, unités ou institutions présumées impliquées dans une disparition forcée ?

10) En vertu de la législation de votre pays, les personnes qui ont commis ou qui auraient commis un ou plusieurs actes de disparitions forcées peuvent-elles bénéficier de lois d'amnistie spéciales, de grâces ou de mesures analogues qui pourraient avoir pour effet de les exempter de poursuites pénales ou de sanctions?

11) Veuillez indiquer si votre législation prévoit des circonstances atténuantes en faveur de ceux qui ont contribué à la récupération en vie de la personne disparue ou à clarifier des cas de disparition forcée en fournissant volontairement des informations.

12) Indiquer s'il existe des situations dans lesquelles des cas de disparitions forcées peuvent faire l'objet d'une enquête ou être jugés par des tribunaux spéciaux ou militaires.

13) Veuillez indiquer si une commission de la vérité ou tout autre mécanisme similaire a été mis en place dans votre pays et, dans l'affirmative, comment cette commission a contribué aux enquêtes sur les disparitions forcées.

14) Indiquer dans quels cas votre État peut établir sa compétence à l'égard des cas de disparition forcée commis à l'étranger, notamment pour l'infraction de disparition forcée commise à l'étranger lorsque l'auteur présumé est présent sur tout territoire sous sa juridiction. Dans l'affirmative, veuillez donner des exemples de situations dans lesquelles cela s'est produit.

15) Veuillez indiquer quelles sont les mesures en place pour garantir que toutes les parties impliquées dans l'enquête sur les disparitions forcées, y compris le requérant, les avocats, les témoins et les enquêteurs, soient protégées contre les mauvais traitements, l'intimidation ou les représailles; et pour veiller à ce que, si ces actes prohibés se produisent, ils soient punis de manière appropriée, conformément aux paragraphes 3) et 5) de l'article 13 de la Déclaration. S'il existe un bureau ou une unité de protection de ces personnes, veuillez expliquer son mandat, ses compétences et ses pouvoirs, ainsi que le cadre juridique applicable.

16) Quelles mesures votre État a-t-il adoptées dans le domaine de la coopération judiciaire internationale pour faciliter le bon déroulement des enquêtes sur les cas de disparitions forcées transnationaux?

17) Veuillez expliquer quelles mesures existent dans votre pays en matière de coordination entre les différents services / agences impliqués dans les enquêtes sur les disparitions forcées.

18) Quels sont les principaux obstacles et défis rencontrés par votre pays, s'ils existent, pour enquêter efficacement sur les disparitions forcées? Votre État a-t-il des recommandations et / ou des propositions à cet égard?